



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Recherche d'une ressource en eau par forage pour l'irrigation de fraises hors sol

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VIVAFRAIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Louis VIDOTTO

RCS / SIRET

5 3 9 9 6 3 4 6 2 0 0 0 1 2

Forme juridique

Société par action simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27 - a. Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m.	Forage 300 m maximum. L'ouvrage traversera les altérites et alluvions (Ere Tertiaire et sera ancré dans les calcaires du Santonien Coniacien Turonien (Crétacé supérieur, Ere Secondaire). Code de l'Environnement/IOTA : création des forages soumise à déclaration (rubrique 1.1.1.0. de la Nomenclature Eau)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La forage sera foré sur une profondeur de 300 m maximum. La profondeur sera réajustée jusqu'à atteindre les débits souhaités. En aucun cas le forage ne sera descendu en dessous des formations du Turonien (Crétacé supérieur). Le forage n'atteindra donc pas les calcaires du Jurassique.

La cimentation des 50 premiers mètres sera réalisée pour empêcher toutes pollutions des nappes sous-jacentes.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de trouver une ressource complémentaire par forage pour irriguer des fraises sous-serre et hors sol. Il s'agira d'une ressource d'appoint en complément d'une retenue de 8 000 m³ alimentée par :

- des eaux de ruissellement des toitures, serres et autres surfaces imperméabilisées,
- le recyclage des eaux de percolation des cultures hors sol.

Les prélèvements sur le forage dépendront des conditions climatiques et seront de l'ordre de 6000 m³/an maximum à court terme, avec augmentation possible de la production à moyen/long terme.

La période d'irrigation de la fraise se fera tout au long de l'année, à l'exception des mois de juillet et août pour ne pas concurrencer les exploitations existantes. En effet, une forte production locale est déjà bien implantée dans le secteur. Sur cette période, Vivafrais se concentrera sur son activité existante : commerce de gros de petits fruits.

En période hivernale, les serres utilisées seront chauffées grâce à l'énergie dissipée par le groupe froid des chambres froides de l'entreprise.

Le forage servira en appoint si l'année n'est pas suffisamment pluvieuse, notamment poursuivre l'irrigation jusqu'en fin de saison (période automnale/début hivernale qui est fréquemment sèche notamment).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux (environ 1 mois), une plateforme de forage sera aménagée, la surface sera de l'ordre de 200 m².

Elle permet les manœuvres des machines de chantier, le stockage des outils et des trains de tiges à proximité de la foreuse, le stockage d'un compresseur.

Un bassin de décantation temporaire permettra de décanter les eaux de forage généralement chargées en sable en argile et MES. Les eaux décantées seront soit infiltrées au droit de la parcelle soit réinjectées dans les bassins de rétention d'eaux pluviales. La foration se fera à l'air, au tubage à l'avancement dans les formations de couverture, puis au marteau fond de trou.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le forage sera utilisé en secours si les ressources en eau de surface (ruissellement) sont insuffisantes.

Le volume annuel est estimé à 6000 m³. Le débit nominal horaire sera inférieur à 8 m³/h.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le dossier est soumis à une déclaration au titre de la loi sur l'eau, avant de commencer les travaux :

1.1.1.0 : Sondage forage y compris essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.

Il est également soumis à une déclaration au titre de la loi sur l'eau pour les prélèvements en zone de répartition des eaux :

1.3.1.0 : A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L.214-9, ouvrages installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L.211-2, ont prévu l'abaissement des seuils :

1) capacité supérieur ou égale à 8m3/h (A) - 2) Dans les autres cas (D) -> Dossier de déclaration car Q < 8 m3/h

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Plateforme provisoire (m2)	200
Profondeur max (m)	300
Débit recherché (m3/h)	7,5

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Commune de La Douze
Lieu - dit : Les Pradelles
Référence cadastrale : ZO - 0097

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0° 5 2' 2 1" 43E Lat. 4 5° 0 2' 3 5" 04N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve éloigné de toute ZNIEFF
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve en dehors d'une zone montagneuse
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve éloigné de toutes zones couvertes par un arrêté de protection de biotope
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve éloigné du littoral
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve éloigné de tous parcs et en dehors de toutes zones de conservation
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve sur un territoire non couvert par un PP bruit
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve en dehors d'un bien inscrit ou site remarquable
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve en dehors d'une zone humide délimitée

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de PPR prescrit mais deux risques majeurs recensés sur la commune : Risque Feu de forêt Mouvement de terrain - tassements différentiels
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ne se trouve pas sur un site ou sols pollués
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Se trouve en ZRE, comme la quasi totalité du département
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve en dehors d'un PPR, mais il se trouve dans la zone de vigilance (périmètre éloigné) du captage de Vergt. Ce forage, d'une profondeur de 1021 m exploite les arrivées d'eau de formations du Jurassique. Le projet exploitera la nappe contenue dans les formations du Crétacé, et de ce fait, n'interférera pas avec le captage AEP.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors d'un site inscrit
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement dans la masse d'eau Turonien - Coniacien - Santonien (FRFG073 : "Calcaires et sables du Turonien Coniacien captif Nord Aquitain") 6 000 m3/an si besoin Débit horaire < 8 m3/h. Ces volumes restent modestes et ne présentent pas un impact majeur sur les ressources avoisinantes
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les prélèvements, assez modestes, n'entraîneront pas de modifications prévisibles sur les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires correspondent aux cuttings de forage qui remontent à l'air libre. Cela correspond à environ 17 m3 de roche concassée (pour un forage profond de 300 m). Les cuttings (matériaux naturels), seront nettoyés et emmenés en décharge par l'entreprise de forage. L'impact est limité.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle concernée est une parcelle agricole actuellement occupée par de la prairie. La surface au sol concernée par le projet est relativement restreinte. Une fois les travaux achevés, il restera la tête de forage entourée par une margelle bétonnée de 3 m2 et protégée par un regard.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le forage peut engendrer des risques sanitaires s'il est mal réalisé (absence de cimentation, absence de margelle) par intrusion d'eau superficielle potentiellement polluée dans les nappes souterraines. Le forage sera réalisé dans les règles de l'art pour éviter tout impact qualitatif sur la ressource en eau. A noter : il n'existe pas de captage AEP ou de captage domestique pour la consommation humaine déclaré à proximité du projet.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le marteau fond de trou est source de bruit. Cette nuisance se fera de jour et en semaine, et sera de courte durée, durant la phase travaux (environ 2 semaines).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le marteau fond de trou peut être source de vibration. Ces vibrations seront sans conséquence sur les fondations et structure des bâtiments alentours. Cette nuisance se fera de jour et en semaine, et sera de courte durée, durant la phase travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets liquides correspondent à l'eau souterraine qui remontera par soufflage. Cette eau est chargée en sable, argile et MES au cours de la foration. Elle sera décantée avant d'être infiltrée ou dirigée vers les retenues collinaires de rétention d'eau pluviale.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(voir ci-dessus)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets correspondent aux cuttings de forage qui remontent à l'air libre. Cela correspond à environ 17 m3 de roche concassée (pour un forage profond de 300 m maximum). Les cuttings (matériaux naturels) seront emmenés en décharge par l'entreprise de forage, dans le cadre du nettoyage du site en fin de chantier.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet permettra le développement d'un projet de culture de fraise hors sol. Il sera source d'emploi.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet pourrait se cumuler avec les autres exploitations fraisières du secteur et notamment les autres forages agricoles. Les autres forages agricoles du secteur sont relativement éloignés et sont peu susceptibles d'être impactés. La production estivale sera abandonnée au profit des autres exploitants. Ainsi il n'y aura pas de prélèvement d'eau pendant les mois de fortes sollicitations des nappes.

Les besoins maxima de Vivafruits sont assez modérés. Le forage sera utilisé en appoint, en complément des eaux stockées dans la future retenue collinaire de l'entreprise.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mise en place d'un bac de décantation des eaux de forage pendant les travaux
 Cimentation de l'espace interannulaire pour ne pas contaminer les eaux profondes par des infiltrations de surface
 Margelle de tête de 3m² et protection par un regard
 Pose d'une sonde piézométrique sur le forage pour le suivi des niveaux

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments complétés ci-haut, il semble que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale. Les principales incidences concernent les prélèvements en eau. Ces derniers seront assez modestes et feront l'objet d'une notice d'incidence dans le cadre de la déclaration de prélèvement au titre de la loi sur l'eau.

Les mesures mises en place limiteront les incidences sur le milieu récepteur.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

LA DOUZE

le,

26/11/2020

Signature



SAS VIVAFRAIS

La Chatronnie
24380 LACROPTÉ

Tél. 09 67 11 95 46 – Fax 05 53 45 95 46

SIRET : 539 963 462 00012 – APE4631Z

TVA INTRA : FR01 539 963 462 00012

email : vivafrais@orange.fr

VIVAFRAIS RECHERCHE D'UNE NOUVELLE RESSOURCE EN EAU AGRICOLE

Plan de localisation du projet

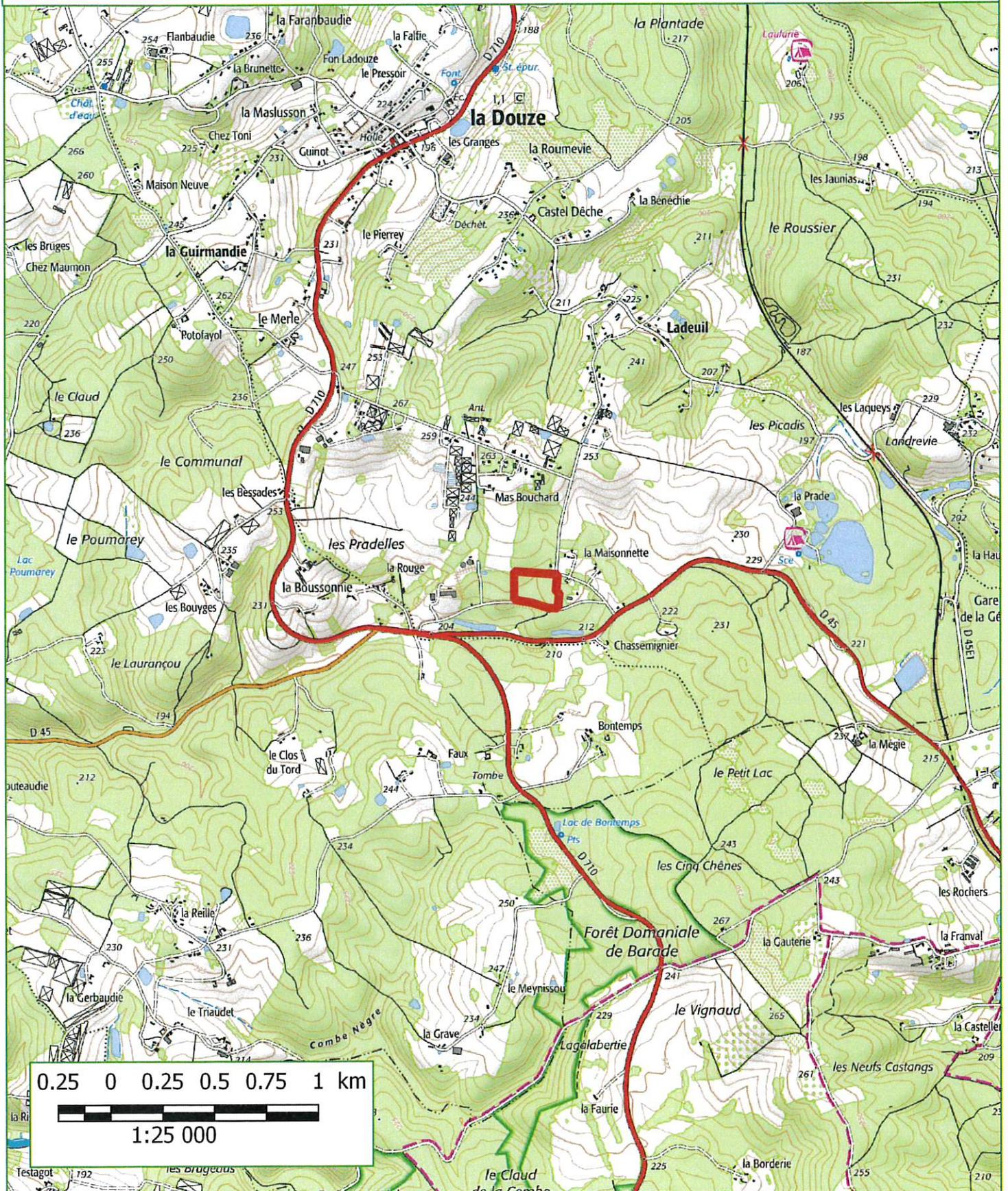




Photo A



Photo B

Photo du terrain : Prise de vue de la route de la zone d'activité en direction du Nord : Octobre 2020



Prise de vue Google depuis la RD 45 : orientation NE:

VIVAFRAIS
RECHERCHE D'UNE NOUVELLE RESSOURCE EN EAU AGRICOLE

Plan des abords du projet au 1/2000



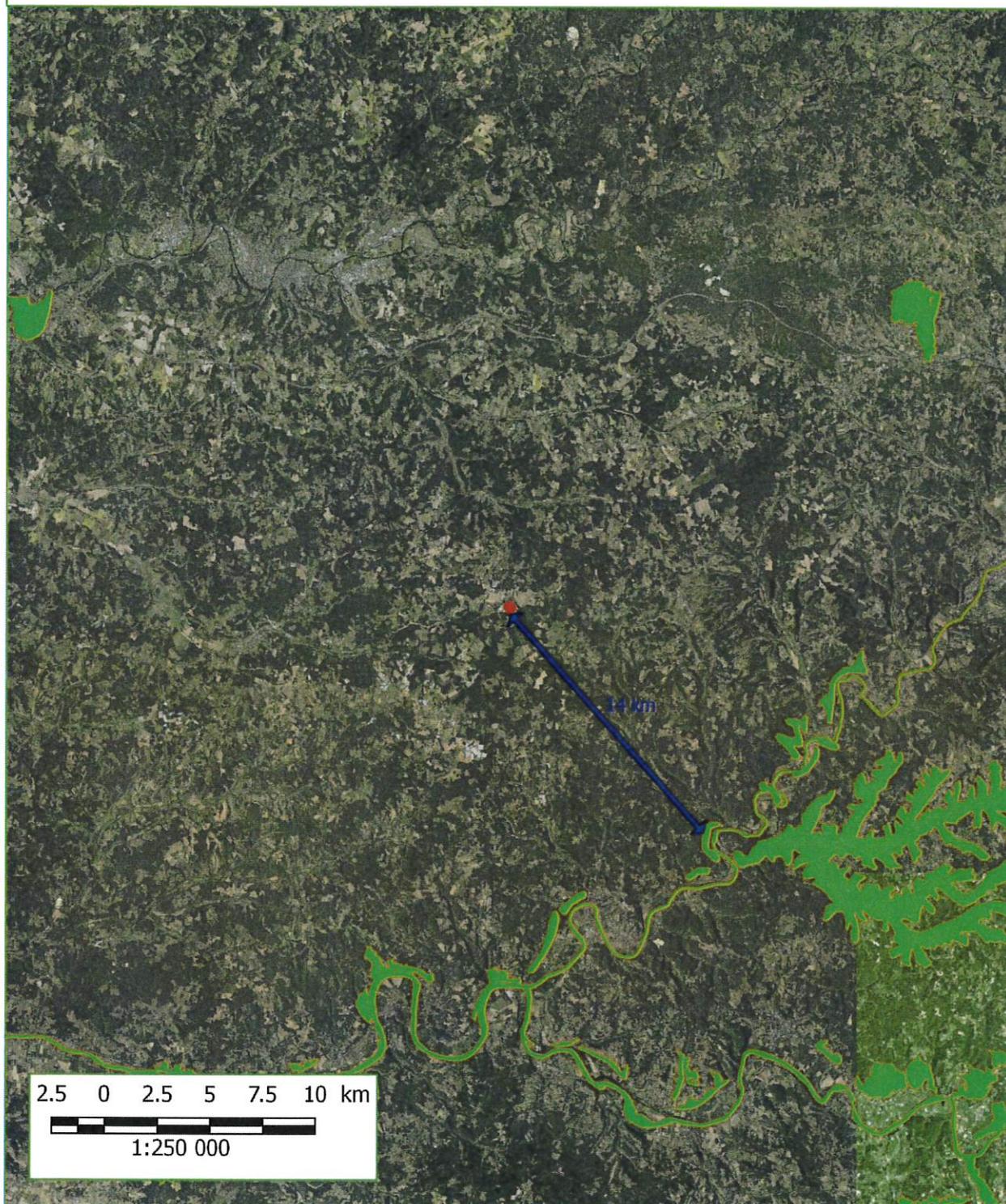
VIVAFRAIS RECHERCHE D'UNE NOUVELLE RESSOURCE EN EAU AGRICOLE

Plan des abords du projet au 1/5000



VIVAFRAIS
RECHERCHE D'UNE NOUVELLE RESSOURCE EN EAU AGRICOLE

Situation du projet par rapport aux zones Natura 2000



Coupes prévisionnelles selon les résultats de la recherche

